

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 21 juillet 2005 une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions en vue de régulariser le marché des actions de Auto Hall.

Les principales caractéristiques du programme susmentionné sont :

- Nombre maximal d'actions à détenir : 118 000 actions (soit 5% du capital)
- Prix maximum d'achat et de vente : 550 DH
- Prix minimum d'achat et de vente : 350 DH
- Durée de l'autorisation : 18 mois, soit du 21 septembre 2005 au 20 mars 2007.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 20 septembre 2005.

Un extrait de la notice d'information sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la notice d'information visée par le CDVM est remise ou adressée sans frais à tout actionnaire qui en fait la demande. Elle est, en outre, tenue à la disposition du public au siège de Auto Hall et de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, elle est disponible sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :
Tél : 037 68 89 22
E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/022/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières